

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS,
MUNICIPALITÉ D'ULVERTON**

Procès-verbal de la réunion régulière du 6 juillet 2020, tenue au centre communautaire d'Ulverton, 155, route 143, Ulverton (Québec), à 16 h 00, sous la présidence de Jean-Pierre Bordua, maire; Vicki Turgeon, directrice générale, secrétaire-trésorière, est présent :

| | |
|------------------------------|-----------|
| PRÉSENCES : JACQUES POLIQUIN | Siège # 1 |
| FRANCE BOUTHILLETTE | Siège # 2 |
| SYLVAIN CLAIR | Siège # 3 |
| CARL ARCAND | Siège # 4 |
| CLAUDE LEFEBVRE | Siège # 5 |
| MARK CROSS | Siège # 6 |

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

IL Y A QUORUM

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Rés. 119-2020 Il est proposé par Carl Arcand, appuyé par Sylvain Clair et unanimement résolu d'ouvrir l'assemblée à 16 h 02.

ADOPTÉE

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Rés. 120-2020 Il est proposé par Jacques Poliquin, appuyé par France Bouthillette et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour.

ADOPTÉE

3. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 1^{ER} JUIN 2020

Rés. 121-2020 Il est proposé par Jacques Poliquin, appuyé par Sylvain Clair et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance régulière du 1^{er} juin 2020.

ADOPTÉE

4. ADOPTION DES COMPTES DU 29 MAI AU 3 JUILLET 2020

Rés. 122-2020 Il est proposé par Jacques Poliquin, appuyé par France Bouthillette et unanimement résolu d'adopter les déboursés pour la période du 29 mai au 3 juillet 2020 au montant de 105 710.08 \$.

ADOPTÉE

5. PÉRIODE DE QUESTION DES CONSEILLERS SUR LES RAPPORTS DU MAIRE, DES COMITÉS ET L'ÉTAT DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT AU 30 JUIN 2020

6. CORRESPONDANCE : DÉPOSÉE

7. PERMIS ÉMIS DEPUIS LE 1^{ER} JUIN 2020: 4

- 1 Agrandissement
- 1 Lotissement
- 2 Réparations

8. RÉSOLUTION AUTORISANT LA MODIFICATION DE L'HEURE POUR LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL MUNICIPAL

Rés. 123-2020 **CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité d'Ulverton a adopté le 16 décembre 2019, le calendrier des séances régulières pour l'année 2020;

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code Municipal autorise le conseil à décider qu'une séance régulière débutera au jour et à l'heure qu'il précise plutôt que conformément au calendrier;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Ulverton désire modifier l'heure de la séance régulière du 6 juillet 2020, à 16 h 00, au lieu de 19 h 30;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Carl Arcand, appuyé par Claude Lefebvre et unanimement résolu de modifier l'heure de la séance régulière du 6 juillet 2020, à 16 h 00, au lieu de 19 h 30.

ADOPTÉE

9. RÉSOLUTION POUR AUTORISER LA TENUE DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 6 JUILLET 2020 À HUIS CLOS

Rés. 124-2020 **CONSIDÉRANT** le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT le décret numéro 222-2020 du 20 mars 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de dix jours, soit jusqu'au 29 mars 2020;

CONSIDÉRANT le décret numéro 388-2020 du 29 mars 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de dix jours, soit jusqu'au 7 avril 2020;

CONSIDÉRANT le décret numéro 418-2020 du 7 avril 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de dix jours, soit jusqu'au 16 avril 2020;

CONSIDÉRANT le décret numéro 460-2020 du 15 avril 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de dix jours, soit jusqu'au 24 avril 2020;

CONSIDÉRANT le décret numéro 478-2020 du 22 avril 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de huit jours, soit jusqu'au 29 avril 2020;

CONSIDÉRANT le décret numéro 483-2020 du 29 avril 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de huit jours, soit jusqu'au 6 mai 2020;

CONSIDÉRANT le décret numéro 501-2020 du 6 mai 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de huit jours, soit jusqu'au 13 mai 2020;

CONSIDÉRANT le décret numéro 509-2020 du 13 mai 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de huit jours, soit jusqu'au 20 mai 2020;

CONSIDÉRANT le décret numéro 531-2020 du 20 mai 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de huit jours, soit jusqu'au 27 mai 2020;

CONSIDÉRANT le décret numéro 544-2020 du 27 mai 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de huit jours, soit jusqu'au 3 juin 2020;

CONSIDÉRANT le décret numéro 572-2020 du 3 juin 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de huit jours, soit jusqu'au 10 juin 2020;

CONSIDÉRANT le décret numéro 593-2020 du 10 juin 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de huit jours, soit jusqu'au 17 juin 2020;

CONSIDÉRANT le décret numéro 630-2020 du 17 juin 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de sept jours, soit jusqu'au 23 juin 2020;

CONSIDÉRANT le décret numéro 667-2020 du 23 juin 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de sept jours, soit jusqu'au 30 juin 2020;

CONSIDÉRANT le décret numéro 690-2020 du 30 juin 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de neuf jours, soit jusqu'au 8 juillet 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-029 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, que celle-ci doit être publicisée dès que possible sur le site de la municipalité;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Poliquin, appuyé par Sylvain Clair et unanimement résolu:

- que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos.

ADOPTÉE

10. RÉOLUTION POUR FERMER LES BUREAUX DE LA MUNICIPALITÉ PENDANT LES DEUX SEMAINES DE LA CONSTRUCTION

Rés. 125-2020 **CONSIDÉRANT QU'**en 2020, les vacances de la construction commencent le 19 juillet et vont jusqu'au 1^{er} août inclusivement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvain Clair, appuyé par Mark Cross et unanimement résolu de fermer les bureaux de la Municipalité pendant les vacances de la construction.

ADOPTÉE

11. RÉOLUTION POUR ENTÉRINER L'AUGMENTATION DES HEURES DE TRAVAIL DE L'INSPECTRICE MUNICIPAL FOURNIE PAR LA FIRME GESTIM

Rés. 126-2020 **CONSIDÉRANT QUE** l'ancienne entente stipulait qu'une personne, toujours la même, serait présente au bureau municipal tous les vendredis, de 8 h 30 à 16 h 30, du 1^{er} avril 2020 au 30 novembre 2020 et un vendredi sur deux, du 1^{er} décembre 2019 au 31 mars 2020. Les honoraires pour chacune des journées étaient de 385 \$ + taxes;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire augmenter le nombre d'heures de travail de l'inspectrice au bureau municipal;

CONSIDÉRANT QUE la Firme Gestim peut augmenter le nombre d'heures de travail de l'inspectrice actuellement fournie par celle-ci, à la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la nouvelle entente stipule qu'une personne, toujours la même, sera présente au bureau municipal tous les vendredis, de 8 h 30 à 16 h 30 et un mercredi sur deux, jusqu'au renouvellement de l'entente pour l'année 2021. Les honoraires pour chacune des journées demeurent à 385 \$ + taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Poliquin, appuyé par Sylvain Clair et unanimement résolu d'entériner l'augmentation des heures de travail de l'inspectrice municipale et ce, jusqu'au renouvellement de l'entente pour l'année 2021.

ADOPTÉE

12. RÉSOLUTION POUR ENTÉRINER L'EMBAUCHE DE L'ADJOINTE ADMINISTRATIVE

Rés. 127-2020 Il est proposé par France Bouthillette, appuyé par Carl Arcand et unanimement résolu d'entériner l'embauche de Madame Sylvie Gosselin au poste d'adjointe administrative à raison de 13 à 15 heures/semaine au taux horaire de 20 \$/heure.

ADOPTÉE

13. RÉSOLUTION POUR AUTORISER LA MODIFICATION DES HEURES D'OUVERTURES DU BUREAU MUNICIPAL

Rés. 128-2020 **CONSIDÉRANT** l'embauche d'une nouvelle adjointe administrative ainsi que l'ajout d'heures de travail de l'inspectrice municipale, nous apportons les changements ci-dessous à l'horaire d'ouverture du bureau municipal au public :

- mardi de 9 h à midi et 13 h 30 à 16 h 30
- mercredi de 13 h 30 à 18 h 30
- vendredi de 9 h à midi;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Poliquin, appuyé par Carl Arcand et unanimement résolu d'autoriser la modification des heures d'ouvertures du bureau municipal au public et ce, rétroactivement au 1^{er} juillet 2020.

ADOPTÉE

14. RÉSOLUTION POUR OCTROYER LE CONTRAT DE GRÉ À GRÉ À IMACOM COMMUNICATIONS AFIN DE PROCÉDER AU CHANGEMENT DE FOURNISSEUR D'HÉBERGEMENT POUR NOTRE PAGE WEB ET DE PROCÉDER À LA NOUVELLE MISE EN PAGE

Rés. 129-2020 Il est proposé par France Bouthillette, appuyé par Jacques Poliquin et unanimement résolu d'autoriser la directrice générale à signer une entente de gré à gré avec *Imacom Communications* afin de procéder au changement de fournisseur d'hébergement pour notre page web et de procéder à la nouvelle mise en page et cela, pour un montant de 2 735 \$ plus taxes.

ADOPTÉE

15. RÉSOLUTION POUR AUTORISER LA SIGNATURE D'UNE ENTENTE DE GRÉ À GRÉ AVEC RENALD MEUNIER INC. POUR LA LIVRAISON ET L'ÉPANDAGE D'ABAT-POUSSIÈRE SUR CERTAINS DE NOS CHEMINS

Rés. 130-2020 **CONSIDÉRANT QUE** le nouveau procédé d'épandage d'abat-poussière n'a pas fourni une quantité suffisante de calcium sur certains de nos chemins;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit procéder à un deuxième épandage sur les chemins n'ayant pas reçu une quantité suffisante d'abat-poussière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvain Clair, appuyé par Mark Cross et unanimement résolu d'autoriser la directrice générale à signer une entente de gré à gré avec Renald Meunier Inc. pour la livraison et l'épandage d'abat-poussière sur certains de nos chemins pour un montant de l'ordre de 11 490,50 \$ + taxes.

ADOPTÉE

16. RÉSOLUTION POUR PROCÉDER AUX APPELS D'OFFRES POUR L'ACHAT DE SABLE ET DE SEL POUR L'HIVER 2020-2021

Rés. 131-2020 Il est proposé par Claude Lefebvre, appuyé par Mark Cross et unanimement résolu de procéder aux appels d'offres sur invitation pour l'achat de 400 tonnes d'abrasif (sable), selon les critères du MTQ et de 20 tonnes de sel, ceci auprès d'un minimum de trois (3) fournisseurs pour chacun de ces produits.

ADOPTÉE

17. RÉSOLUTION POUR DEMANDER DES SOUMISSIONS À AU MOINS DEUX FOURNISSEURS POUR L'ACHAT ET L'INSTALLATION D'UN DISPOSITIF DE SÉCURITÉ VISUEL ET SONORE SUR LE FREIGHTLINER 2010 ET D'EN OCTROYER LE CONTRAT AU PLUS BAS SOUMISSIONNAIRE

Rés. 132-2020 **CONSIDÉRANT** les nouvelles mesures introduites au *Code de la sécurité routière* en avril 2018 afin de réduire les risques de collisions avec les infrastructures;

CONSIDÉRANT QUE le *Règlement sur les dispositifs de sécurité de bennes basculantes* précisait quant à lui, en avril 2019, les véhicules visés et les spécifications techniques des dispositifs de sécurité;

CONSIDÉRANT QU'à compter du 1^{er} septembre 2020, tout véhicule lourd à benne basculante, dont la hauteur excède 4,15 m lorsque la benne est levée, devra être muni d'un dispositif de sécurité qui émet des signaux visuels et sonores, tant que la benne n'est pas complètement abaissée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mark Cross, appuyé par Sylvain Clair et unanimement résolu d'autoriser la directrice générale à demander des soumissions à au moins deux fournisseurs pour l'achat et l'installation d'un dispositif de sécurité sur le Freightliner 2010 et d'en octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire.

ADOPTÉE

18. RÉSOLUTION POUR FIXER LES CONDITIONS D'EMBAUCHE D'UN SECOND CHAUFFEUR ET PLACER UNE ANNONCE DANS LE JOURNAL ACTUALITÉS L'ÉTINCELLE CONCERNANT LA RECHERCHE D'UN DEUXIÈME CHAUFFEUR POUR LA SAISON HIVERNALE 2020-2021

Rés. 133-2020 Il est proposé par Mark Cross, appuyé par Sylvain Clair et unanimement résolu de chercher un second chauffeur pour la saison hivernale 2020-2021, offrant un contrat garantissant un minimum de 160 heures payé à 25 \$/heure et réparties sur 4 mois, soit de décembre 2020 à avril 2021 et de placer une annonce dans le journal *Actualités L'étincelle*.

ADOPTÉE

19. RÉSOLUTION POUR DEMANDER DES SOUMISSIONS À AU MOINS DEUX FOURNISSEURS AFIN DE PROCÉDER AU NETTOYAGE DE LA STRUCTURE DU CHAPITEAU AINSI QU'À L'APPLICATION DU CETOL SUR CERTAINES PARTIES DUDIT CHAPITEAU

Rés. 134-2020 Il est proposé par Claude Lefebvre, appuyé par Mark Cross et unanimement résolu d'autoriser la directrice générale à demander des soumissions à au moins deux fournisseurs afin de procéder au nettoyage de la structure du chapiteau ainsi qu'à l'application du Cetol sur certaines parties dudit chapiteau.

ADOPTÉE

20. RÉSOLUTION POUR AUTORISER L'ACHAT DU MODULE SYGEM DOSSIER CENTRAL FOURNI PAR INFOTECH

Rés. 135-2020 **CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a entamé un virage vert dans les dernières années en réduisant l'impression de documents pour le conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE la quantité de papier devant être imprimé aux fins de classement est encore très présente au sein du bureau municipal;

CONSIDÉRANT QUE le module Sygem Dossier central nous permettra de diminuer la gestion documentaire papier et d'archiver nos documents reçus ou envoyés à même le module et cela, en format Word, Excel, PDF, etc.;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Poliquin, appuyé par France Bouthillette et unanimement résolu d'autoriser l'achat du module Sygem Dossier central fourni par Infotech pour un montant de 1 750 \$ + taxes.

ADOPTÉE

21. RÉSOLUTION POUR DÉTERMINER LA DURÉE DU MANDAT DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)

Rés. 136-2020 **CONSIDÉRANT QUE** le Règlement numéro 17-1984 prévoit la durée du mandat des membres du Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU) pour le rôle du président et vice-président à un (1) an et pour les membres à deux (2) ans et ce, sur résolution du conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite offrir l'opportunité aux nouveaux citoyens de s'impliquer au sein de ce comité, l'affichage des postes se fera de façon à ce qu'il y ait introduction d'un nouveau membre au deux (2) ans;

CONSIDÉRANT QU'il y ai la possibilité de n'avoir reçu aucune candidature, la durée du mandat sera renouvelable pour un maximum de 3 mandats;

CONSIDÉRANT QUE le comité est composé de deux (2) membres du conseil et de trois (3) résidents de la municipalité nommés par résolution;

CONSIDÉRANT QUE le maire et l'urbaniste de la municipalité sont de-facto membre du comité;

CONSIDÉRANT QUE Jacques Poliquin, vice-président et Carl Arcand, conseiller sont les représentants du conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Poliquin, appuyé par France Bouthillette et unanimement résolu que le Conseil de la Municipalité d'Ulverton accepte le renouvellement du mandat d'une durée d'un (1) an au membre suivant sur le comité de CCU : Danielle Lebrun,

présidente, et un mandat d'une durée de deux (2) ans pour les membres suivant : Berthier Plante, citoyen, Virginie Dumont, citoyenne.

ADOPTÉE

22. RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE COMITÉ DE VIE COMMUNAUTAIRE ET CULTURELLE À RÉALISER LE NOUVEL AMÉNAGEMENT PAYSAGER AU CENTRE COMMUNAUTAIRE AINSI QU'À AMÉLIORER CELUI DE L'HÔTEL DE VILLE

Rés. 137-2020

CONSIDÉRANT QUE, pour pouvoir procéder au réaménagement de la rampe d'accès devant le Centre communautaire il a fallu retirer l'aménagement paysager qui était en place;

CONSIDÉRANT QUE le Comité de vie Communautaire et Culturelle s'occupe déjà de l'aménagement paysager du parc Weare-Lefebvre et que la municipalité est très satisfaite de leur travail;

CONSIDÉRANT QUE le Comité de vie Communautaire et Culturelle nous a soumis un plan de réalisation des aménagements paysagers des façades du Centre communautaire et de l'hôtel de Ville répondant aux demandes émises lors de la rencontre du 8 juin dernier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Poliquin, appuyé par Carl Arcand et unanimement résolu d'autoriser le Comité de vie Communautaire et Culturelle, à réaliser le nouvel aménagement paysager au Centre communautaire ainsi qu'à l'Hôtel de Ville pour un montant maximal de 500 \$ + taxes.

ADOPTÉE

23. RÉSOLUTION POUR AJUSTER LA RÉMUNÉRATION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Rés. 138-2020

Il est proposé par Carl Arcand, appuyé par Mark Cross et unanimement résolu par les membres du conseil de verser un montant forfaitaire de 340 \$ à Madame Turgeon en guise de compensation sur son salaire pour avoir comblé le poste de directrice générale, secrétaire-trésorière et le surplus de travail occasionné par le congé de maladie de la directrice adjointe couvrant la période du 30 mai au 9 juin 2020 inclusivement.

ADOPTÉE

24. RÉSOLUTION POUR CONTRIBUER À LA CAMPAGNE DE FINANCEMENT ANNUELLE DE LA FONDATION DU CHUS

Rés. 139-2020

Il est proposé par Claude Lefebvre, appuyé par Mark Cross et unanimement résolu d'autoriser un don de 110 \$ à la Fondation du CHUS dans le cadre de sa campagne de financement annuelle.

ADOPTÉE

25. AFFAIRES NOUVELLES

A. RÉSOLUTION POUR DEMANDER DES SOUMISSIONS À AU MOINS DEUX FOURNISSEURS AFIN DE PROCÉDER À LA RÉPARATION DE PONCEAU SUR CERTAINS DE NOS CHEMINS ET D'EN OCTROYER LE CONTRAT AU PLUS BAS SOUMISSIONNAIRE

Rés. 140-2020

Il est proposé par Mark Cross, appuyé par Sylvain Clair et unanimement résolu d'autoriser la directrice générale à demander des soumissions à au moins deux fournisseurs afin de

procéder à la réparation de ponceau sur certains de nos chemins et d'en octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire.

ADOPTÉE

B. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

PROPOSÉ PAR Claude Lefebvre.

La séance est levée à 18 h 16.

Jean-Pierre Bordua,
Maire

Vicki Turgeon,
Directrice générale et secrétaire-trésorière